



Règlements : tirage de cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ échangeables dans des commerces locaux de Saint-Hippolyte.

La Municipalité de Saint-Hippolyte invite ses résidents à répondre à un sondage portant sur ses outils de communication. Elle procédera à un tirage au sort parmi tous ceux et celles qui auront rempli le sondage avant le 15 novembre 2022 pour offrir trois (3) cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacune échangeables dans les commerces participants de Saint-Hippolyte.

ADMISSIBILITÉ AU TIRAGE

Le concours est ouvert à tous les citoyens de Saint-Hippolyte, âgé de 16 ans et plus, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

EXCLUSIONS

Les employés de la Municipalité de Saint-Hippolyte, les élus municipaux, les fournisseurs de services ayant un lien avec l'actuel concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frère, sœur, enfant, père, mère), leur conjoint. e légal ou de fait ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

INSCRIPTION

- Les inscriptions pour le concours débutent en même temps que la mise en ligne du sondage, soit le 1^{er} novembre 2022 et se termineront le 15 novembre 2022 à minuit.
- Les inscriptions se feront en ligne en remplissant le sondage accessible sur le site Web de la Municipalité de Saint-Hippolyte.
- Les gagnants devront fournir une preuve de résidence au moment de réclamer leur prix.

VÉRIFICATION

- Toute inscription au concours qui est, selon le cas, incomplète, frauduleuse, erronée, enregistrée ou transmise en retard ; qui comprend une adresse courriel invalide, ou autrement non conforme, pourra être rejetée.
- La Municipalité de Saint-Hippolyte se réserve le droit d'exclure tout participant.e qui tentera de trafiquer le mode d'inscription du concours, le fonctionnement du site Web ou de Survey Monkey ou qui sera d'une quelconque façon en violation des présents règlements.

PRIX

- Trois (3) gagnant.es seront déterminé.es par tirage au sort parmi les répondants au sondage. Ces personnes remporteront chacune une carte-cadeau d'une valeur de 50 \$ à être utilisée dans un commerce local de Saint-Hippolyte participant.
- Trois (3) autres cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ échangeables dans les commerces locaux participants de Saint-Hippolyte seront tirées au sort parmi les répondants du sondage qui participeront également aux groupes de discussion qui auront lieu les 23 et 24 novembre 2022.
- Les gagnant.es seront dévoilé.es au plus tard le 9 décembre 2022.
- Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.
- Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être échangés, substitués ou transférés à une autre personne.
- Dans le cas où le nombre de prix offert serait supérieur au nombre de participants admissibles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prix excédentaires.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout.e participant.e autorise la Municipalité de Saint-Hippolyte, les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser son nom et sa photographie, et ce, sans aucune rémunération.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

- Les participant.es dégagent de toute responsabilité la Municipalité de Saint-Hippolyte de tout dommage qu'ils ou elles pourraient subir en raison de leur participation au concours.
- La Municipalité de Saint-Hippolyte et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité à l'égard des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à une défaillance pour quelque raison que ce soit, du site Web pendant la durée du concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile des participant.es.
- La Municipalité de Saint-Hippolyte se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours.